

Relancer l'action climatique

face à l'aggravation des
impacts et à l'affaiblissement
du pilotage



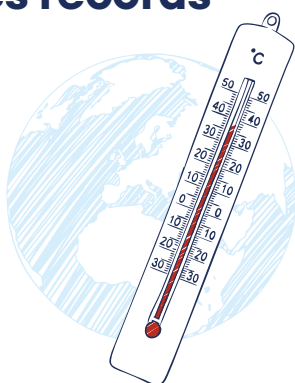
Niveaux de réchauffement record sur la dernière décennie : comment cela se manifeste-t-il concrètement ?

Le changement climatique a des conséquences importantes : vagues de chaleur terrestres et marines, augmentation des températures, sécheresse, excès de précipitations, élévation du niveau de la mer, cyclones...

2024, l'année de tous les records

Dans le monde

- L'année 2024 est la plus chaude enregistrée, battant le précédent record établi en 2023. **C'est la première année à avoir dépassé 1,5°C de réchauffement par rapport à la période préindustrielle.**



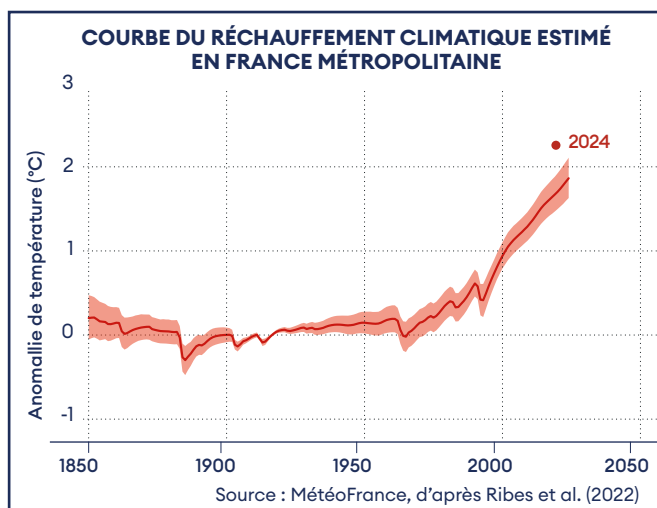
En France

Le réchauffement est encore plus important.

- +2,2°C en moyenne sur la période 2015-2024 par rapport à la période préindustrielle.
- **L'année 2024 aura été l'une des cinq années les plus chaudes et l'une des dix années les plus pluvieuses jamais enregistrées en France métropolitaine.** C'est aussi l'année la moins ensoleillée depuis plus de trente ans.
- De nouveaux records de températures ont été atteints en 2024 dans plusieurs territoires d'outre-mer, et une sécheresse record a affecté la Guyane.

Au cours de la dernière décennie, le réchauffement mondial moyen a été de +1,24°C par rapport à la période préindustrielle.

98 % de ce réchauffement est dû aux activités humaines – en particulier à l'utilisation des énergies fossiles, qui représentent 70 % des émissions mondiales.

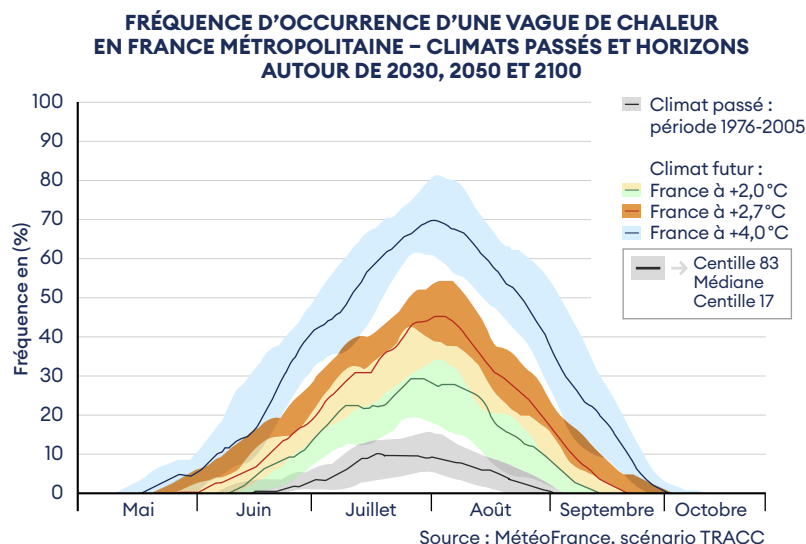


Les événements climatiques extrêmes vont continuer de se multiplier à mesure que la planète se réchauffera, avec des impacts de plus en plus importants sur notre société et sur les écosystèmes.

Exemple : les vagues de chaleur

Sans progrès supplémentaire des négociations internationales sur le climat, le réchauffement atteindrait, en 2100, environ +3°C au niveau mondial et +4°C en France métropolitaine.

Dans ce scénario, le nombre de jours de vagues de chaleur serait multiplié par 3 à l'horizon 2030, par 5 à l'horizon 2050 et par 10 à l'horizon 2100 (en métropole, par rapport à la période de référence 1976-2005). Ces canicules fréquentes et sévères créeraient des dommages majeurs dans de nombreux secteurs.





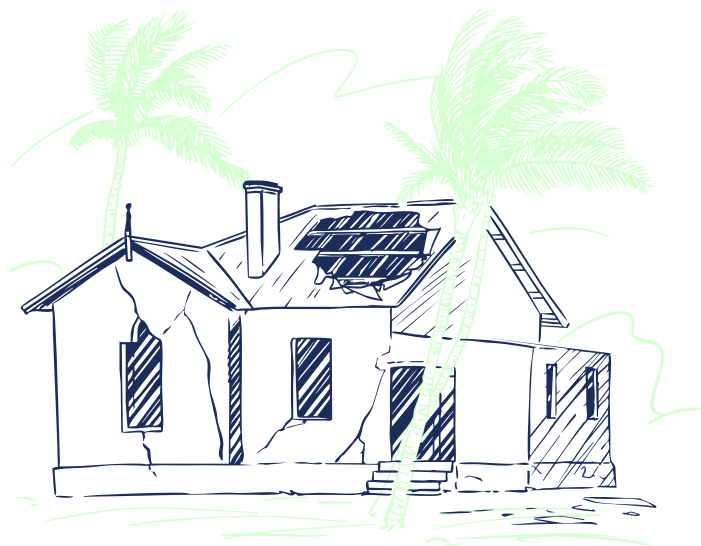
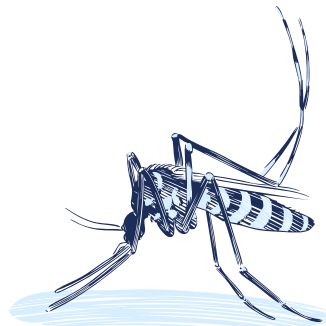
Un réchauffement dont les impacts se multiplient et s'intensifient

Les impacts du changement climatique sont multiples. Au cours des dix dernières années, le nombre de jours de vagues de chaleur a été multiplié par 6 en France métropolitaine par rapport à la période 1961-1990. Ces impacts affectent la santé, l'agriculture, les logements et les infrastructures, l'eau et les écosystèmes.

Les impacts sur la santé humaine

Surmortalité durant les vagues de chaleur, risques pour la santé des nouveau-nés, transmission par des insectes de maladies tropicales.

- En 2024, l'épidémie de dengue a été d'une ampleur exceptionnelle en Guyane (plus de 21000 cas), les foyers de transmission locale de la dengue en métropole ont atteint des niveaux jamais observés et un foyer de transmission locale du chikungunya est apparu en métropole.



Les impacts sur les infrastructures

Inondations, submersions marines, dommages causés par les tempêtes.

- Le coût des dommages assurés des inondations hivernales 2023-2024 est estimé entre 520 et 615 millions d'euros dans le Nord et le Pas-de-Calais.
- Le cyclone Chido à Mayotte a causé des dégâts majeurs touchant les personnes, les infrastructures, les bâtiments et la forêt.

Les impacts sur l'agriculture

Baisse des rendements et de la qualité des cultures, baisse de la production laitière, nouvelles maladies des animaux d'élevage.

- En 2024, les récoltes céréalières étaient au plus bas depuis quarante ans.
- Entre juin 2024 et mai 2025, 3 885 foyers d'une maladie infectieuse (maladie hémorragique épizootique) due à un virus touchant les bovins ont été recensés en France. Cette augmentation est directement liée à l'accroissement des températures, compatible avec le développement des culicoïdes, moucheron vecteurs du virus.

Les impacts sur l'eau

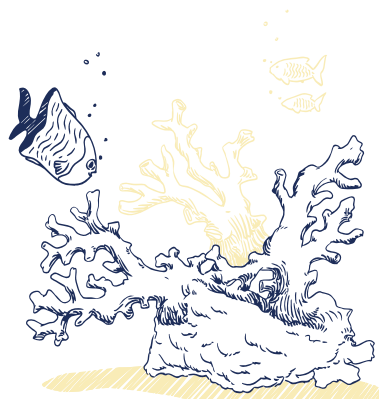
Variabilité des ressources en eau, dégradation de la qualité de l'eau après des précipitations exceptionnelles.

- En 2022 (année marquée par de faibles précipitations), au moins 222 communes ont dû être approvisionnées en eau par camion.
- En 2024, à la suite d'épisodes de précipitations exceptionnelles, l'approvisionnement en eau a aussi été interrompu dans plusieurs communes en raison de la dégradation de la qualité de l'eau.

Les impacts sur les écosystèmes

Mortalité des arbres, feux de forêts, mortalité des coraux et des espèces marines.

- Sur la décennie 2013-2023, environ 9 000 hectares de forêts ont été incendiés en moyenne chaque année.
- Suite aux vagues de chaleur marines, en 2024, une part importante des coraux durs est morte : 35 % à Mayotte, 34 % en Martinique et 29 % en Guadeloupe.

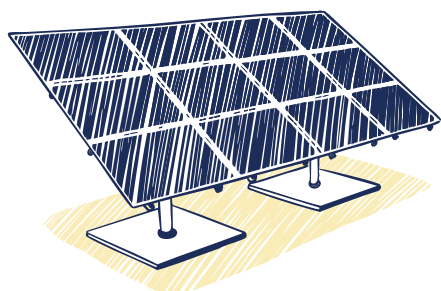


Urgence à réduire le réchauffement : que faire pour protéger les populations et les écosystèmes ?

**POUR LIMITER
LE RÉCHAUFFEMENT
ET FAIRE FACE AUX IMPACTS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE,
IL FAUT AGIR
SUR DEUX FRONTS :**

1

**Réduire
les émissions de gaz
à effet de serre :
L'ATTÉNUATION**



2

**Se préparer
aux effets
du réchauffement :
L'ADAPTATION**



Réduire les émissions permet de limiter le réchauffement futur, donc de réduire les risques à venir pour les populations et les écosystèmes.

Mais il faut aussi anticiper les besoins d'adaptation, car le réchauffement a déjà commencé et va continuer à augmenter. Plus tôt l'on agira en combinant atténuation et adaptation, mieux l'on protégera les populations et les écosystèmes des risques actuels et futurs.

Ces deux piliers sont donc indissociables, et certaines actions peuvent contribuer à la fois à l'adaptation et à l'atténuation. Par exemple, planter des arbres en ville permet de se protéger de la chaleur durant les canicules (adaptation), tout en captant du CO₂ atmosphérique grâce à la photosynthèse et en stockant une partie de ce carbone capté dans le bois et la matière organique du sol (atténuation).

L'atténuation et l'adaptation sont toutes deux prises en compte par des politiques internationales, européennes et nationales.

Depuis 2015, date de l'Accord de Paris sur le climat :

- ▶ **60** pays ont réduit leurs émissions nationales de gaz à effet de serre ;
- ▶ **147** pays les ont augmentées moins vite que le PIB ;
- ▶ **107** pays (responsables de 82 % des émissions globales de gaz à effet de serre) ont adopté des engagements pour la neutralité carbone.

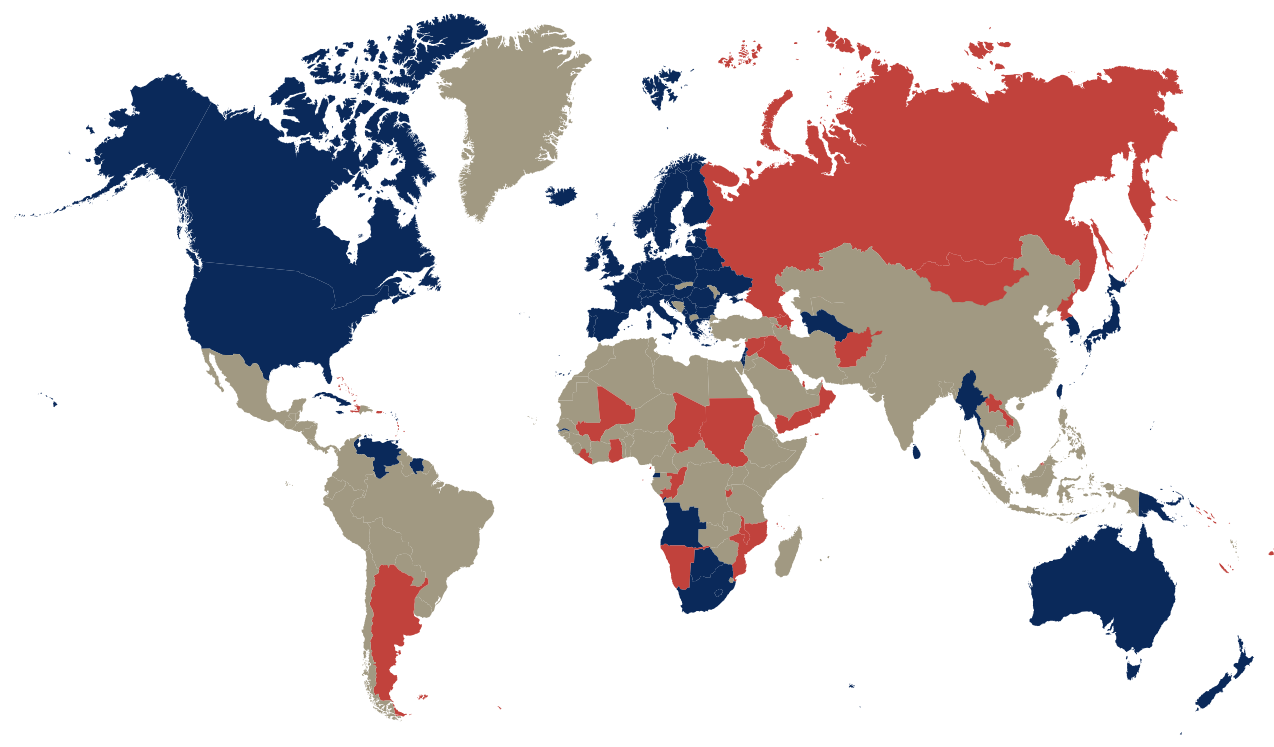


La neutralité carbone

est une condition physique de la stabilisation du réchauffement climatique qui nécessite de capter du CO₂ à hauteur des émissions résiduelles afin que le bilan soit neutre pour l'atmosphère.

→ Les forêts et les sols peuvent capter du CO₂ (voir p. 5), tout comme certains procédés technologiques de capture et de stockage du carbone.

VARIATION DES ÉMISSIONS PAR PAYS ENTRE 2015 ET 2023

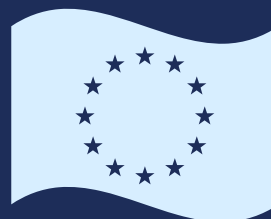


- Réduction des émissions par pays et par unité de PIB
- Augmentation des émissions par pays et réduction par unité de PIB
- Augmentation des émissions par pays et par unité de PIB

Source : d'après EDGAR (2024)

Un engagement européen

L'Union européenne a adopté en juin 2021 la loi européenne sur le climat, dont l'objectif est d'atteindre la neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050. Elle s'est fixée une première étape en 2030 avec l'objectif de réduire d'au moins 55 % ses émissions nettes de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Pour le jalon 2040, la Commission européenne a proposé une réduction de 90 % des émissions nettes de l'UE par rapport à 1990.



Quelle est la stratégie de la France pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050, la France a adopté un cadre réglementaire. Il repose sur trois textes, qui doivent être mis à jour tous les cinq ans. **La mise à jour de ces trois textes, attendue pour 2024, est indispensable pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et aux territoires et leur permettre d'investir dans la transition écologique.**



Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)

Il prévoit un ensemble d'actions pour adapter la France aux impacts du changement climatique.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

C'est l'outil de pilotage de la politique énergétique. Elle fixe notamment la trajectoire pour sortir des énergies fossiles.

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3)

Elle fixe des « budgets carbone » qui indiquent un montant total d'émissions à ne pas dépasser sur une période. Tous les secteurs font l'objet de budgets indicatifs.

**À ce jour,
seul le PNACC 3
a été publié.**

Comment faire pour que les politiques d'adaptation au changement climatique réduisent les risques pour les populations et les écosystèmes ?

Pour renforcer la résilience et la protection des populations, le PNACC3 devra être mieux financé et mieux intégré dans l'ensemble des politiques environnementales et sociales, en concertant et en accompagnant l'ensemble des acteurs (collectivités locales, ménages et entreprises), en précisant la répartition des coûts et en anticipant la gestion des pertes et des dommages.

La politique d'adaptation au changement climatique de la France devrait permettre de répondre à deux enjeux majeurs

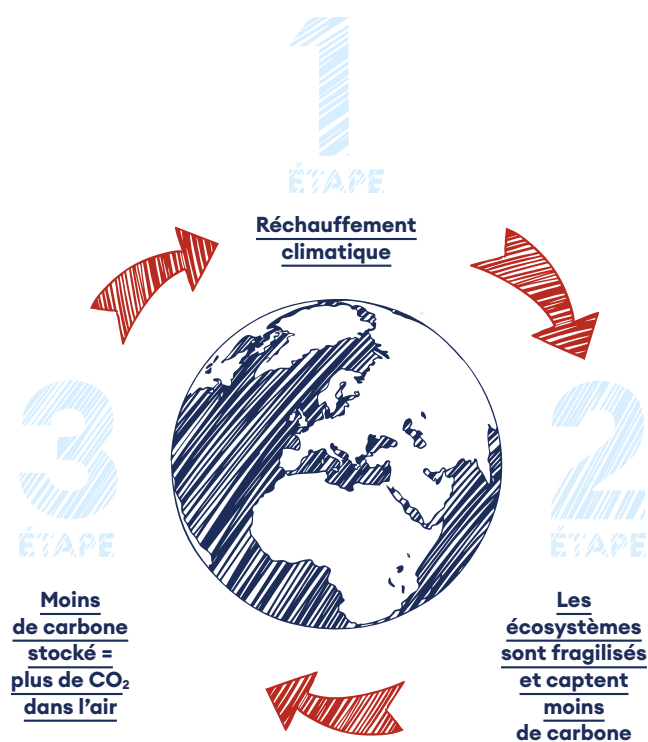
Contenir les inégalités face au changement climatique

Les risques climatiques diffèrent selon les territoires (littoral, zones inondables, montagne, etc.), et les individus souffrent de ces risques de manière contrastée selon leur âge, leur état de santé, leur genre, leur habitat et leurs conditions sociales et économiques. **Les mesures d'adaptation doivent permettre de contenir ces inégalités d'exposition et de vulnérabilité.** Cela implique, par exemple :

- de renforcer l'accès aux espaces verts en milieu urbain,
- d'accompagner la rénovation des logements pour les rendre habitables en cas de fortes chaleurs,
- d'instaurer des mesures de prévention pour les professions (travaillant à l'extérieur ou dans des bâtiments sans confort d'été) fortement impactées par le réchauffement climatique.

Protéger les écosystèmes

Les écosystèmes comme les forêts, les océans, les sols ou les zones humides jouent un rôle crucial dans la régulation du climat. Ils absorbent du CO₂ que nous rejetons dans l'atmosphère et qui est le principal responsable du réchauffement : on dit qu'ils stockent du carbone. Chaque année, les puits de carbone naturels (forêts, sols, océans) captent environ la moitié des émissions de CO₂ dans le monde. Or, le changement climatique fragilise leur capacité à stocker du carbone. **Protéger les écosystèmes forestiers et marins face au changement climatique nécessite d'augmenter le niveau de protection de la biodiversité et les pratiques de gestion durable.**



Pour s'adapter au réchauffement climatique, des transformations importantes sont nécessaires pour protéger les écosystèmes et contrer les inégalités d'exposition et de vulnérabilité.

D'où viennent les émissions françaises aujourd'hui ?

Et l'empreinte carbone ?

L'empreinte carbone représente les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation et des importations françaises. Elle était environ 70 % plus élevée que les émissions brutes territoriales de la France en 2023.

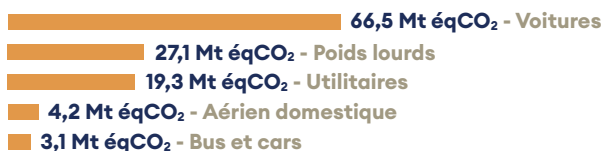
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS TERRITORIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR EN FRANCE EN 2024

34 %

124,9 Mt
éqCO₂

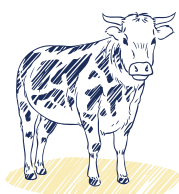


TRANSPORTS

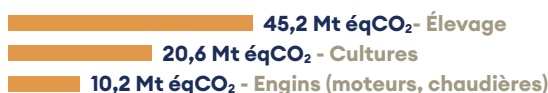


21 %

76 Mt
éqCO₂

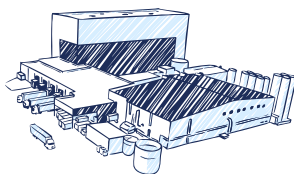


AGRICULTURE

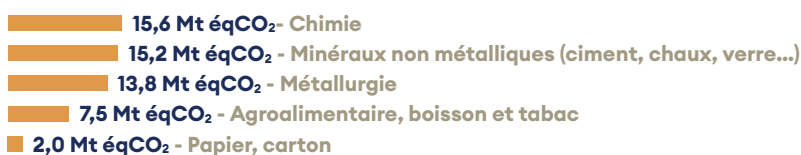


17 %

62,4 Mt
éqCO₂



INDUSTRIE



15 %

57,1 Mt
éqCO₂

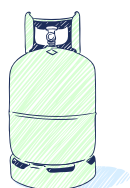


BÂTIMENTS



9 %

33,2 Mt
éqCO₂

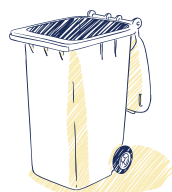


PRODUCTION D'ÉNERGIES

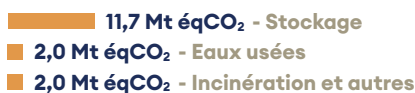


4 %

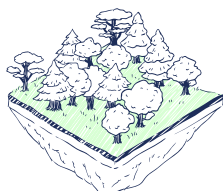
15,7 Mt
éqCO₂



DÉCHETS (DONNÉES 2023)



-37,4 Mt éqCO₂



BILAN DES TERRES - UTILISATION DES TERRES CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE (UTCATF) - (DONNÉES 2023)



1 Mt = 1 million de tonnes

Source : Citepa (2025), rapport Secten

La France est-elle sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction d'émissions ?

Alors qu'une dynamique s'était enclenchée en 2023 et que le budget carbone prévu pour la période 2019-2023 a été respecté, la réduction des émissions a fortement ralenti en 2024. Une réduction à un rythme plus soutenu va être nécessaire d'ici à 2030.

Un budget carbone 2019-2023 respecté

Le budget carbone de la France pour les émissions brutes a été respecté, et seules les émissions dans le secteur des déchets ont dépassé leur budget indicatif. La dégradation de la forêt ayant affaibli le puits de carbone du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt, ce secteur n'a pas respecté son budget indicatif d'absorption de CO₂.

En 2024, la réduction des émissions a fortement ralenti

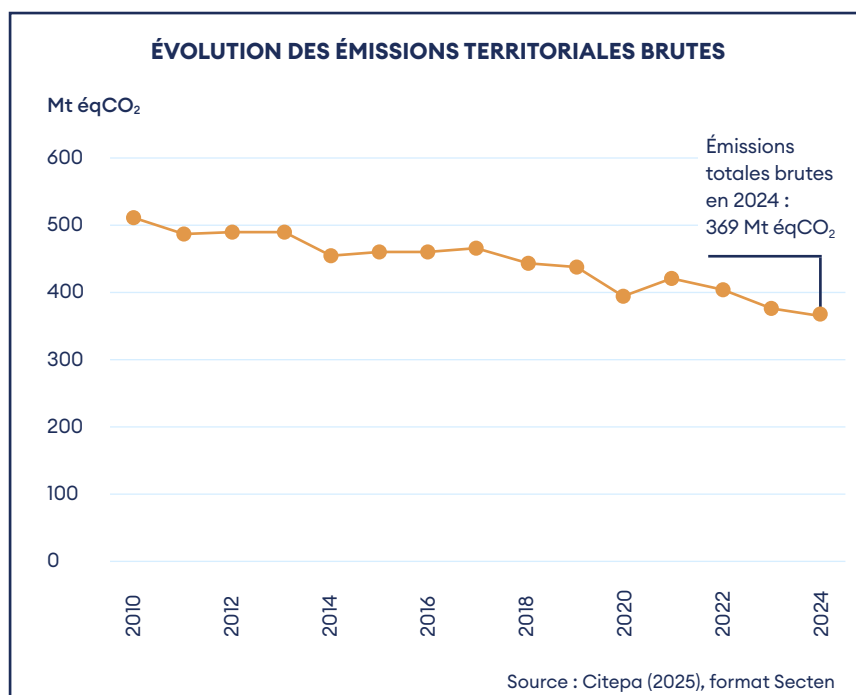
Alors qu'en 2023 une dynamique s'était enclenchée, en 2024, la réduction des émissions de gaz à effet de serre a fortement ralenti.

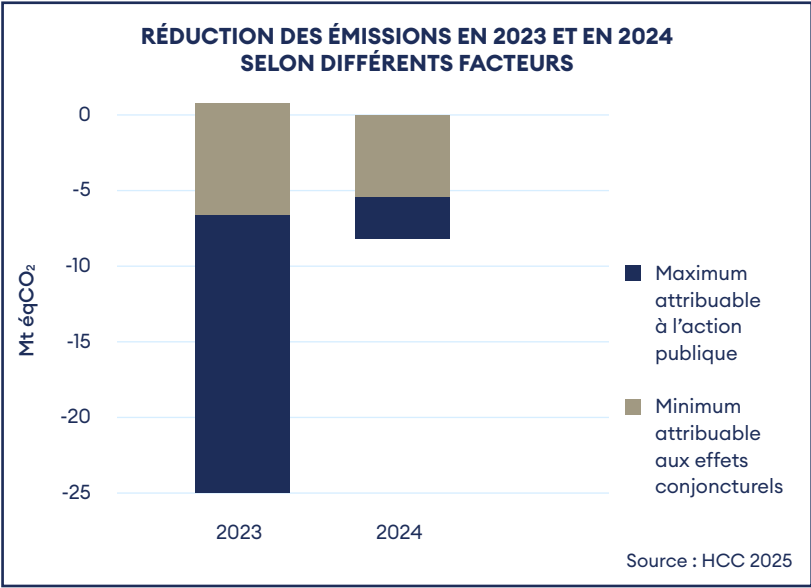


Un fort ralentissement des réductions d'émissions en 2024

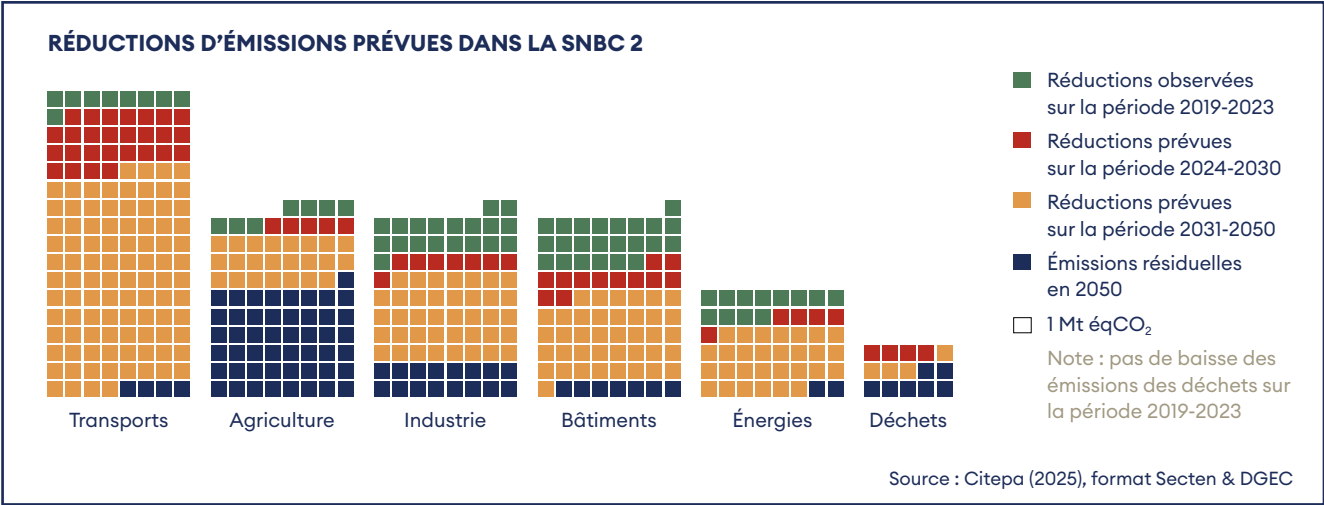
En 2024, les émissions brutes de la France sont en baisse de 7 Mt éqCO₂ par rapport à 2023 (-1,8 %).

En comparaison, en 2023, la réduction observée était de 27 Mt éqCO₂ (-6,8 %) par rapport à 2022.





La réduction des émissions de gaz à effet de serre observée en 2024 résulte en grande partie de facteurs conjoncturels (un hiver doux, par exemple, pour la consommation d'énergie). **Cela signifie que, si les circonstances sont moins favorables, le rythme de baisse des émissions risque de ralentir encore.**



Pour respecter les objectifs en vigueur, des efforts importants sont nécessaires

Les efforts à faire restent importants dans tous les secteurs pour respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et 2050, fixés par la Stratégie nationale bas carbone en vigueur (SNBC 2).



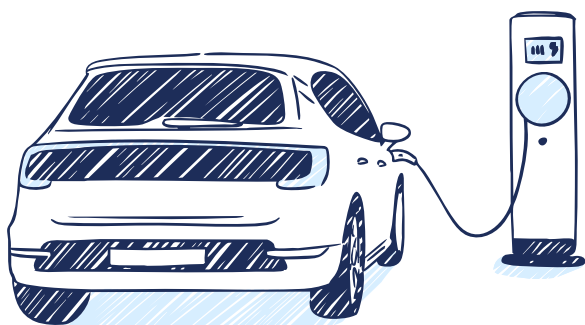
Le rythme annuel de baisse des émissions devra s'accélérer fortement d'ici à 2030 dans la majorité des secteurs

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessite aussi de restaurer les puits de carbone de la forêt et des sols, fragilisés par les impacts du changement climatique, par les activités agricoles et forestières et par l'artificialisation des sols.

SECTEURS	Accélération du rythme de baisse des émissions observé en 2024 pour atteindre les objectifs à 2030 de la SNBC 2
TRANSPORTS	× 3
AGRICULTURE	× 2
INDUSTRIE	Poursuivre le rythme
BÂTIMENTS	× 5
ÉNERGIES	Poursuivre le rythme
DÉCHETS	× 16

L'action climatique doit être relancée pour que nous puissions limiter le réchauffement et ainsi protéger les populations et les écosystèmes.

Quelles sont les priorités pour les secteurs les plus émetteurs ?

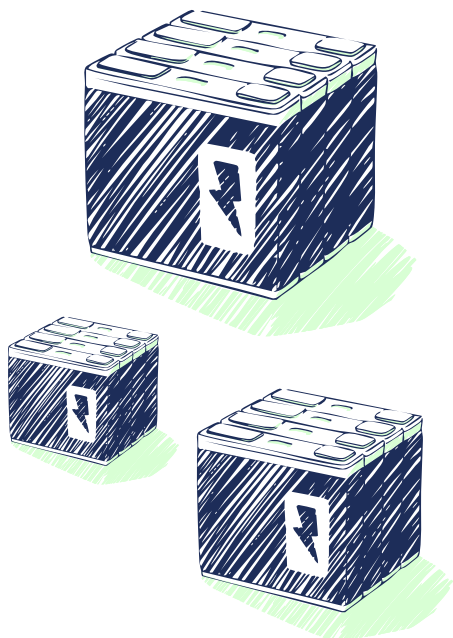


Transports

- **Plusieurs avancées en 2024** : le renforcement des obligations d'électrification des flottes de voitures des entreprises, l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion ou encore les débuts du transport routier électrique de marchandises. Mais le secteur a pris du retard.
- **Le rythme de baisse** des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports a fortement ralenti en 2024.
- **Les principales priorités pour la décarbonation du secteur concernent** : le développement des véhicules électriques, la maîtrise de la demande, l'investissement dans l'entretien et la mise à niveau du réseau ferroviaire, dans l'aménagement de pistes cyclables et dans le développement des transports en commun.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Soutenir le maintien de l'objectif de 100 % de ventes de véhicules zéro émission à l'échappement en 2035.
- Proposer un moratoire sur les projets routiers existants afin d'éviter une hausse significative du trafic automobile.



Production d'énergie

- **Grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables**, la France possède un mix énergétique décarboné à 40 %. Les 60 % restants de notre production d'énergie proviennent des énergies fossiles (gaz, pétrole).
- **La sortie des énergies fossiles est essentielle** pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Cela implique d'augmenter la part d'électricité dans le mix énergétique grâce au développement des énergies renouvelables et au nucléaire.
- **Le secteur de l'énergie est celui qui contribue le plus** à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Le rythme actuel de baisse des émissions est cohérent avec les objectifs de la France.
- **Néanmoins, des points d'attention subsistent**, notamment sur la planification de la sortie du gaz, sur le développement de la chaleur renouvelable et sur l'augmentation du rythme d'installation des énergies renouvelables.
- **La publication du document de planification pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, toujours attendue, est essentielle pour donner de la visibilité aux acteurs du secteur et anticiper les transitions nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Détailler la planification de la sortie du gaz fossile dans la PPE.
- Mettre davantage en cohérence les objectifs de la fiscalité de l'énergie avec les cibles de décarbonation.

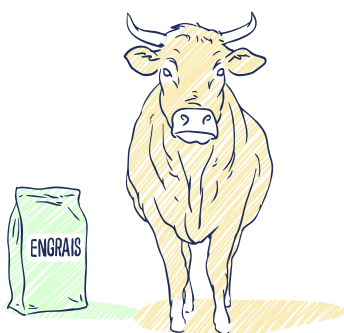


Bâtiments

- **La dynamique de baisse des émissions du secteur** s'est cassée en 2024, avec un fort ralentissement de la trajectoire. Les températures douces en automne et en hiver sont le principal facteur expliquant la baisse des émissions dans le secteur du bâtiment en 2024.
- **L'instabilité des politiques mises en place** a ralenti la décarbonation du secteur. En 2024, le soutien public à ce secteur est en progrès, mais il reste encore trop instable et a reculé en 2025.
- **La relance des politiques climatiques dans ce secteur** doit passer notamment par la montée en puissance des rénovations d'ampleur des bâtiments afin de réduire leur dépense en énergie.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Définir une trajectoire pluriannuelle de soutien public aux rénovations globales et renforcer les aides à la rénovation pour les ménages, via le dispositif MaPrimeRénov'.
- Mettre en place un guichet unique pour l'ensemble des financements et des prêts à la rénovation énergétique via MaPrimeRénov'.

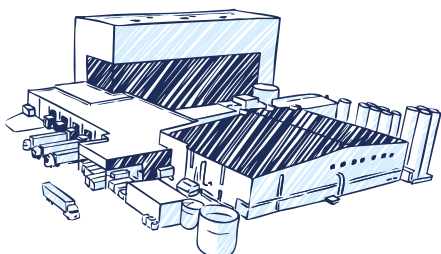


Agriculture

- **Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture** ont continué de baisser en 2024, mais à un rythme plus faible au cours d'une année marquée par les manifestations agricoles et par le ralentissement de la transition agro-écologique.
- **Des efforts importants restent à faire** pour inciter les acteurs à transformer le système agricole et alimentaire, engager l'adaptation du secteur au changement climatique et répondre à l'insécurité des agriculteurs.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Identifier les exploitations exposées à des risques climatiques élevés et définir des mesures de prévention donnant accès à une réduction de primes d'assurance, voire à des plans d'investissement pour les exploitations les plus vulnérables.
- Réduire la dépendance du secteur agricole aux intrants à forte empreinte carbone – en particulier aux énergies fossiles –, aux engrais minéraux et à l'alimentation animale, ainsi qu'aux importations de ceux-ci.



Industrie

- **Le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie a ralenti en 2024.** Des stratégies pour réduire les émissions de l'industrie ont été élaborées, l'industrie verte participant d'ores et déjà substantiellement à la réindustrialisation du pays avec un rythme élevé d'ouvertures nettes d'usines.
- **La réorganisation des filières industrielles fortement émettrices de gaz à effet de serre** nécessitera des transformations structurelles et une meilleure maîtrise de la demande en produits carbonés.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Piloter la réduction de l'empreinte carbone dans le cadre de la SNBC 3.
- Viser une augmentation de la part de produits bas carbone dans les marchés industriels.

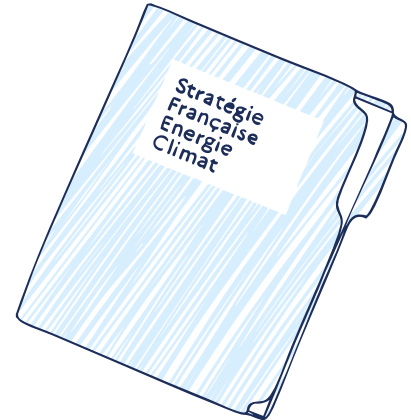
Comment relancer l'action climatique ?

En plus des recommandations pour chaque secteur, le Haut Conseil pour le climat a identifié trois conditions pour réussir la relance de l'action climatique et permettre à la France d'atteindre ses objectifs.

CONDITION N° 1

Un pilotage renforcé pour une action climatique pérenne

En 2024, le cadre national d'action climatique a pris un retard important ; il doit être consolidé. Le « pilote » de l'action climatique, le Secrétariat général à la planification écologique, a été affaibli, ce qui réduit la visibilité pour les acteurs économiques et les territoires et ne leur permet pas d'investir durablement dans la transition.



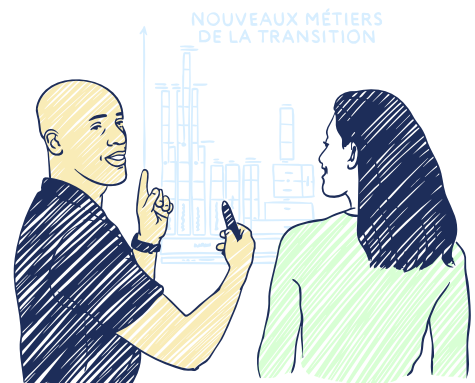
Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Publier les deux volets manquants à la Stratégie française pour l'énergie et le climat : la PPE 3 et la SNBC 3.
- Intégrer un jalon pour 2040 cohérent avec celui de l'UE dans la SNBC française et fournir un objectif de réduction de l'empreinte carbone nationale.

CONDITION N° 2

Une transition accessible à tous

La transition ne pourra avoir lieu que si elle est accessible à tous et si elle prend en compte les vulnérabilités de chacun, notamment celles liées aux modes de vie (dépendance à la voiture, type d'habitat...). L'accès aux alternatives durables (voitures électriques, pompes à chaleur...) progresse mais reste insuffisant pour permettre aux ménages les plus modestes de participer pleinement à la transition. Les effets des transformations sur l'emploi doivent être davantage anticipés. L'amélioration du ciblage des politiques publiques et l'ouverture de nouvelles pistes de réflexions sur les mécanismes de solidarité sont indispensables pour que tous les Français puissent participer à l'action climatique.



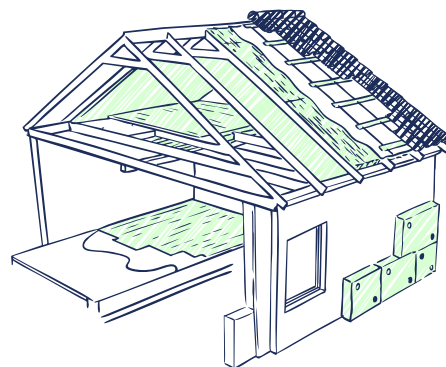
Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

- Mieux diagnostiquer les différentes vulnérabilités.
- Renforcer la participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques.
- Accompagner les transformations de l'emploi grâce à la formation des professionnels.
- Améliorer l'offre d'alternatives accessibles à tous.

CONDITION N° 3

Des financements cohérents avec nos objectifs

La dynamique actuelle des investissements publics et privés en faveur du climat ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC à l'horizon 2030. L'instabilité des financements publics génère des incertitudes qui nuisent à l'efficacité et à la lisibilité des mesures, à la structuration des filières et à l'engagement du secteur privé.



Les instruments fiscaux et budgétaires pour encourager les investissements bas carbone et limiter les dépenses défavorables au climat

Pour encourager les Français à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, il existe plusieurs leviers, dont notamment :

- **le « signal-prix »**, qui consiste à augmenter le prix des produits et des services les plus polluants pour inciter à choisir des alternatives moins défavorables au climat.

- Le signal-prix peut résulter d'**outils fiscaux**, comme la taxe carbone. Cette taxe sur les énergies polluantes (fioul, gaz, essence) augmente leur prix. En théorie, c'est un outil fiscal efficace pour encourager les ménages et les entreprises à investir dans les solutions bas carbone. Néanmoins, la fiscalité actuelle conduit à un signal-prix du carbone différent selon les secteurs et les acteurs économiques, ce qui réduit son efficacité. Il peut également avoir des effets disproportionnés pour les ménages les plus modestes ;

- **les aides financières publiques** pour réduire les coûts des solutions bas carbone et encourager les ménages et entreprises à investir.

- Des aides ont déjà été mises en place par l'État, comme le bonus écologique, MaPrimeRénov et les certificats d'économie d'énergie. Lorsqu'elles sont bien ciblées, ces aides rendent la transition plus abordable financièrement pour les ménages modestes. Mais pour certains, notamment les plus précaires, **le reste à charge peut demeurer trop élevé et les démarches d'accès trop complexes.**

À partir de 2027, un nouveau système européen de prix, le SEQUE-UE 2, devrait entrer en vigueur et pourrait entraîner une hausse des factures d'énergie pour les ménages et les entreprises. Le Fonds social pour le climat a été prévu afin que ces politiques climatiques n'aient pas d'effets négatifs sur les populations et les entreprises les plus touchées.

- En 2025, la France doit prendre des décisions importantes pour choisir comment appliquer ce système européen à travers la loi française, prévoir la répartition des aides pour les ménages modestes et les entreprises, et communiquer pour assurer la compréhension du public.

Exemples de recommandations du Haut Conseil pour le climat

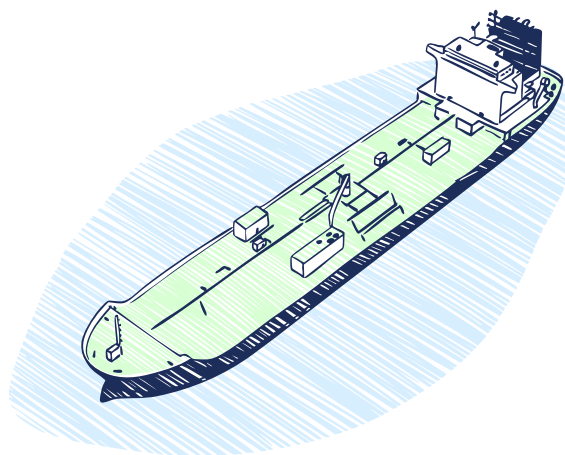
- Donner une visibilité pluriannuelle sur les financements publics de la transition bas carbone.

- Finaliser la transposition et la mise en œuvre du système européen SEQUE-UE 2 dans la politique française.

- Supprimer les subventions aux énergies fossiles.

Une action climatique ambitieuse pour l'Union européenne

L'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement. Les impacts de ce réchauffement menacent le bien-être humain, l'économie et les écosystèmes.



Santé

Les vagues de chaleur de l'été 2022 ont, à elles seules, causé entre 60 000 et 70 000 décès prématurés en Europe.

Économie

Les pertes économiques dues aux événements météorologiques extrêmes depuis 1980 s'élèvent à 738 milliards d'euros.

Autonomie

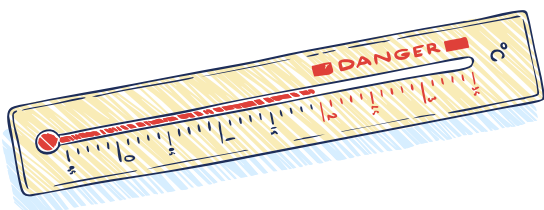
L'Union européenne, qui dépendait beaucoup du pétrole et du gaz venus de la Russie, se tourne désormais vers les États-Unis. Avec une telle dépendance, les tensions géopolitiques font peser un risque important sur son autonomie.

L'action climatique peut par ailleurs avoir des bénéfices qui vont bien au-delà des seules questions climatiques. La transition agroécologique, par exemple, pourrait aussi profiter à l'UE en réduisant les coûts liés à la santé et en renforçant son indépendance vis-à-vis des engrais importés.

Une action climatique ambitieuse portée par l'UE peut protéger son économie à long terme et renforcer sa compétitivité et sa souveraineté. Cela implique notamment :

- de promouvoir un plan de sortie des énergies fossiles,
- d'investir massivement dans les technologies bas carbone,
- de construire des politiques qui n'aggravent pas les inégalités et permettent à chacun de participer à la transition.

La France a un rôle à jouer pour porter cette voix au sein de l'UE.



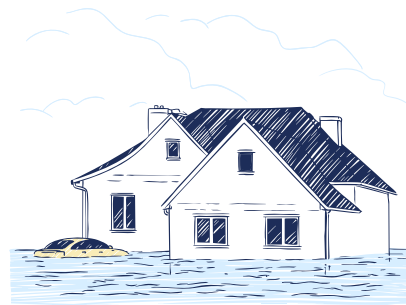
Et au-delà de l'Europe ?

Des signaux positifs sur l'engagement des pays dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre doivent nous encourager à poursuivre nos efforts. Par exemple, la Chine, premier émetteur mondial, a baissé ses émissions pour la première fois en 2024.

2025 marquera les dix ans de l'Accord de Paris, qui engage les pays à maintenir l'augmentation de la température mondiale « bien en-deça de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». La mobilisation de tous les pays pour atteindre cet objectif est essentielle pour limiter les dommages causés par le changement climatique dans le monde, qui pourraient être considérables si l'on dépassait cette cible. Chaque dixième de degré compte.

La conférence mondiale (COP30) qui se déroulera à Belém en novembre 2025 est une étape majeure pour relever l'ambition climatique mondiale. C'est une occasion pour la France de peser dans les négociations internationales et de relancer sa diplomatie climatique autour des principes de solidarité et de justice.

Quelques définitions



► ACCORD DE PARIS

Traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, l'Accord de Paris a été adopté sous la Convention-cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC, 1992) par 195 pays et l'UE, lors de la COP21, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et le plus proche possible de 1,5°C.

► ADAPTATION

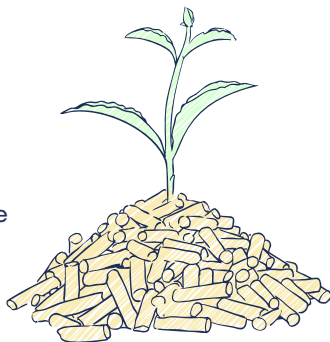
Ensemble des actions qui contribuent à réduire l'exposition et la vulnérabilité aux impacts actuels ou attendus du changement climatique.

► ATTÉNUATION

Ensemble des actions visant à réduire les causes du changement climatique, notamment en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

► BIOMASSE ÉNERGIE

Fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers. (ADEME, Code de l'énergie).



► COP (CONFERENCE OF THE PARTIES, EN ANGLAIS)

Organe décisionnel de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La COP réunit chaque année les 197 pays signataires et l'UE pour évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements.

► DÉCARBONATION

Ensemble des actions visant à réduire fortement, voire à supprimer, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) issues de l'utilisation des énergies fossiles ou de procédés industriels, afin d'atteindre la neutralité carbone. (ADEME, SNBC).

► ÉMISSIONS BRUTES

Émissions anthropiques de gaz à effet de serre émises sur le territoire, hors prises en compte des absorptions par les puits de carbone (HCC).

► ÉMISSIONS NETTES

Obtenues en faisant la différence entre les émissions brutes et les absorptions de gaz à effet de serre par les puits de carbone du territoire (HCC).

► MIX ÉNERGÉTIQUE

Répartition des sources d'énergie mobilisées pour produire, importer et consommer de l'énergie – incluant le nucléaire, les énergies renouvelables, les énergies fossiles, etc.

► NEUTRALITÉ CARBONE

Équilibre entre les émissions et les absorptions de CO₂ générées par les activités humaines.

► NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

Équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines (CO₂, méthane, protoxyde d'azote, etc.) et les puits de carbone.

► PUIITS DE CARBONE

Réservoir naturel ou artificiel qui absorbe et stocke le carbone de l'atmosphère, grâce à des mécanismes physiques et biologiques (forêts, océans...).

► RÉSILIENCE

Capacité d'un système à revenir à son état initial après avoir été perturbé.

Qu'est-ce que le Haut Conseil pour le climat ?

Le Haut Conseil pour le climat (HCC) est un organisme indépendant chargé d'évaluer l'action publique de la France, l'efficacité des politiques en matière de climat et leur cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et le respect des budgets carbone de la France. Il a été créé en 2019 par la Loi relative à l'énergie et au climat.

Présidé par M. Jean-François Soussana depuis juin 2024, le Haut Conseil pour le climat est composé de 13 membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise scientifique, technique et économique dans les domaines des sciences du climat et des écosystèmes, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique.

Le Haut Conseil pour le climat dispose d'un Secrétariat qui assure, sous l'autorité de son président, le suivi et l'organisation des travaux, en particulier la préparation et la rédaction des documents de travail et des publications du HCC et l'organisation de la communication.



Retrouvez nos publications sur :
www.hautconseilclimat.fr

Suivez-nous :

 @hautconseilclimat

 @hc-climat.bsky.social

 Haut conseil pour le climat